

SMP•PSL

*Schweizer Milchproduzenten
Producteurs Suisses de Lait
Produttori Svizzeri di Latte
Producents Svizzers da Latg*



Politique agricole & cadre politique



1. Train d'ordonnances Iv. pa. 19.475

Contenu

Mise en œuvre des mesures de la PA 22+ suspendue dans le domaine des produits phytosanitaires (PPh) et des éléments fertilisants pour lesquelles une base juridique existe actuellement ou existait auparavant :

- PPh
 - Réduction des risques de 50 % d'ici 2027
 - Pas de PPh présentant un potentiel de risque élevé dans les PER
 - Mesures contre le ruissellement et la dérive
- Éléments fertilisants
 - Réduction des pertes de N et P de 20% d'ici 2030
 - Meilleure utilisation des engrais de ferme, moins d'engrais de synthèse
 - Suppression de la marge de tolérance de 10 % dans le Suisse Bilanz
- Systèmes informatiques: Création de bases pour la mise en œuvre de l'obligation de communiquer au sujet des PPh, des engrais et des aliments concentrés



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Berne, le 17 août 2021

Encourageons une production adaptée aux conditions locales!

Le comité de la fédération des Producteurs Suisses de Lait PSL a discuté en détail de l'initiative parlementaire 19.475 mise en consultation et adopté sa prise de position. L'objectif initial du projet est de réduire les risques liés à l'utilisation de pesticides et d'éléments fertilisants, et de réduire le recours à ces produits. PSL soutient cette démarche, pour autant que les mesures décidées contribuent effectivement à atteindre l'objectif et n'entraînent pas un recul de la production de denrées alimentaires. De ce fait, le système proposé doit aussi tenir compte des surfaces herbagères. PSL est également favorable aux deux programmes SRPA et PÂTURAGE, et demande que la performance par jour de vie, qui a un fort impact sur le climat, soit prise en compte. Les producteurs et productrices de lait estiment qu'une réduction de 10% pour les pertes d'azote et de phosphore constitue un objectif réaliste. Par ailleurs, le projet ne contient que peu de mesures visant à remplacer les engrais minéraux par des engrais de ferme, alors qu'elles sont demandées par le législateur. Dans l'ensemble, les mesures proposées par la Confédération mettent fortement sous pression la production animale adaptée aux conditions locales et n'utilisant presque pas de pesticides, comme la production laitière suisse. Des corrections s'imposent.

Iv. pa. 19.475: suite des démarches

«Nous n'en avons pas terminé avec l'iv. pa. 19.475»

- ◆ Évaluation iv. pa. 19.475: ?
- ◆ Projet(s): **PLVH+ dans la ou les branches**

Nr.	Massnahme	Reduktion		Reduktions- potential	Branchen- akzeptanz
		OSPAR- Bilanz	Ammoniak		
F1	Senkung Harnstoffgehalt in der Milch belohnen	0	++	++	++
F2	Stickstoffreduzierte Phasenfütterung Schweine pushen	++	++	++	+++
F3	Fleischmehl für Schweine ↔ Geflügel zulassen	0 (für N und P)	+	+ (für N)	++
F4	Proteinreduktion Raufutterverzehrer PSB MN1	0	++	++	0
F5	Weidebeitrag PSB MN4	0	0	0	+

- ◆ **Décision du Conseil fédéral sur consultation (I) iv. pa. 19.475: 1^{er}-2^e trim./22**
 - ◆ **Quelles mesures seront mises en œuvre? Quand? Comment?**
 - ◆ **Entrée en vigueur dès 1.1.2023**
- ◆ Consultation LEaux (DETEC) processus d'autorisation plus sévère produits phytosanitaires & biocides: **4^e trim. 21/1^{er} trim. 22, mise en œuvre au 1.1.2023**
- ◆ Consultation LEaux (DETEC) aires d'alimentation eau potable (motion 20.3625; Zanetti): **? trim. 22, mise en œuvre au 1.1.2024?**
- ◆ Consultation loi sur les produits chimiques (DFI) biocides (risques, obligation de déclarer, système d'information): **2^e trim. 22, mise en œuvre au 1.1.2023**

Iv. pa., trajectoire de réduction & Suisse-Bilanz

SMP·PSL

Schweizer Milchproduzenten
Producteurs Suisses de Lait
Produttori Svizzeri di Latte
Producers Swissers da Latg



Office fédéral de l'agriculture OFAG
Christian Hofer, directeur
Schwarzenburgstrasse 165
3003 Berne

Berne, le 22 janvier 2021

Suisse-Bilanz : normes et pratique

Monsieur,

Dans le cadre de la communication de l'OFAG relative au Suisse-Bilanz, de la mise en œuvre des normes révisées en la matière et des discussions générales sur la trajectoire de réduction des éléments fertilisants, nos organisations ont reçu de nombreuses réactions des quatre coins de la Suisse concernant les vaches laitières ou le bétail bovin. Ces questions préoccupent les agriculteurs et agricultrices depuis longtemps, car elles les concernent directement. Nous constatons en outre qu'il n'est pas facile de trouver les interlocuteurs compétents pour ces questions complexes. Dans le même temps, nous avons besoin de pouvoir mieux comprendre le système dans son ensemble ainsi que ses fondements scientifiques.

Nous nous permettons donc de vous communiquer directement les points qui nous préoccupent :

- **Données de référence** : Nous constatons que les données utilisées pour déterminer la consommation des vaches laitières sont dépassées. Ces données, qui proviennent des années 1980 (comme les apports alimentaires recommandés pour la vache laitière, Livre vert I, Agroscope), s'écartent parfois notablement de la réalité actuelle. En effet, les vaches laitières consomment aujourd'hui nettement plus de fourrage en général. Les techniques d'affouragement modernes assurent aux agriculteurs une transparence totale à cet égard. Les rendements de l'herbe et du maïs ont également évolué (+10 % dans les lieux aux conditions favorables) et doivent être corrigés à la hausse dans les données de référence du Suisse-Bilanz (voir par exemple la Revue UFA n° 1/2021 ou le projet Obs'Herbe d'Agroscope). Il en résulte que les besoins des plantes en éléments fertilisants doivent être adaptés dans le Suisse-Bilanz. Si notre liste n'est pas exhaustive, elle montre qu'il est urgent de mettre à jour les données.
- **Travail de recherche nécessaire** : Il est évident pour nous que des recherches orientées vers la pratique sont indispensables pour atteindre les objectifs fixés. Le Suisse-Bilanz devrait reposer sur des données scientifiques fiables et non sur des références politiques. Les producteurs et productrices de lait peuvent à cet égard imaginer des engagements concrets (projet de recherche,

SMP·PSL

Schweizer Milchproduzenten
Producteurs Suisses de Lait
Produttori Svizzeri di Latte
Producers Swissers da Latg



exploitations de référence et bases de données, etc.) pour pouvoir (plus) rapidement enregistrer des progrès tangibles.

- **Participation des producteurs et productrices** : À maints égards (producteurs, monde politique, société), l'acceptation du système de contrôle et la confiance placée dans celui-ci sont pour nous cruciales. Cela suppose un minimum de transparence. Les règles doivent être comprises sur le terrain. À l'heure actuelle, l'accès du groupe de producteurs concerné au groupe technique n'est pas officiel, du moins pas pour les producteurs de lait. Dans d'autres domaines, nous avons reçu des signaux contradictoires. Les producteurs suisses de lait demandent à être associés aux travaux.
- **Application** : Vu la complexité et l'importance du sujet, il est légitime de se demander si une durée d'un an est appropriée pour le Suisse-Bilanz. Et vu les incertitudes mentionnées ci-dessus sur le plan factuel, il faut se demander comment la proportionnalité pourra être garantie lors de la mise en œuvre actuelle.
- **Trajectoire de réduction des éléments fertilisants** : Dans la perspective de la mise en œuvre à venir de la trajectoire de réduction des éléments fertilisants, dans le cadre de laquelle le Suisse-Bilanz pourrait servir d'outil, il est crucial de procéder à un examen critique et approfondi de la méthodologie y relative. L'objectif décidé au plan politique et consistant à remplacer les engrais chimiques importés en encourageant l'utilisation d'éléments fertilisants issus d'engrais de ferme et de biomasse indigène doit à l'avenir être pris en compte dans les méthodes de calcul du Suisse-Bilanz afin de garantir un effet incitatif.

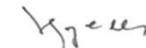
Entraînée par l'élan de la discussion, nous constatons que la thématique (initiatives parlementaires 20.4684 et 21.3004) s'est imposée au législatif, de sorte que de nombreuses autres questions se posent.

La fédération des Producteurs Suisses de Lait PSL et Bio Suisse souhaiterait vous rencontrer, ainsi que des experts, afin de connaître votre position sur cette question et de pouvoir discuter avec vous de la suite des démarches par rapport aux points soulevés dans la présente.

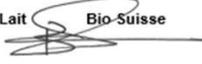
Nous vous remercions de votre attention et attendons votre proposition de rencontre, de préférence en cercle restreint.

Dans l'intervalle, nous vous adressons, Monsieur, nos salutations distinguées.

Producteurs Suisses de Lait GI « Production » de l'IP Lait Bio-Suisse


Stephan Hagenbuch


Ruedi Bigler


Balz Strasser

Iv. pa., trajectoire de réduction & Suisse-Bilanz

Motion CER-CE 21.3004 du 19.1.2021 (texte déposé)

Adaptation du Suisse-Bilanz et de ses bases à la réalité

«Le Conseil fédéral est chargé, parallèlement à la mise en œuvre de la trajectoire de réduction des éléments fertilisants demandée par l'initiative parlementaire [19.475](#) et dans la perspective de l'introduction, par le gouvernement, de l'obligation de publier des données concernant les livraisons d'aliments pour animaux ou d'engrais dans le cadre de la politique agricole, d'adapter le Suisse-Bilanz et ses bases à la réalité. Il conviendra à cet égard de prendre en considération la pratique et notamment de mieux tenir compte du lieu et du potentiel de rendement des cultures ainsi que de la consommation de fourrage. La marge de tolérance du Suisse-Bilanz doit être maintenue et les principes de la fertilisation revus en fonction de la pratique des exploitations. Il conviendra par ailleurs de faire en sorte que les variations de stocks puissent être prises en considération. Les pertes d'azote et de phosphore de l'agriculture seront réduites de manière adéquate d'ici à 2030 par rapport à la moyenne des années 2014 à 2016.»

Pacte vert de l'UE pour l'agriculture: à double tranchant

- ◆ Objectif Commission UE: réduction d'au moins 55% par rapport à 1990 des émissions nettes de gaz à effet de serre en 2030 et premier continent à empreinte carbone neutre en 2050
- ◆ Un élément de la stratégie: système alimentaire durable: De la ferme à la table
- ◆ Répercussions pour l'agriculture (Université de Wageningen):
 - ◆ Réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires
 - ◆ Baisse de l'offre en fourrage dans l'UE
 - ◆ Protection animale renforcée
 - ◆ Pertes d'éléments fertilisants divisées par deux grâce à une réduction de l'élevage de 10 à 15%
 - ◆ Effets plutôt positifs sur les prix du bœuf et du porc
 - ◆ Évolution défavorable du revenu des producteurs de lait jusqu'à -1/3 (prix?)
 - ◆ Recul de la prod. intérieure UE: exportations-importations



[Réforme de la politique agricole commune et pacte vert pour l'Europe](#)



[Plans stratégiques de la politique agricole commune](#)



[Plan d'action pour la production biologique](#)



[Politique de promotion agroalimentaire de l'UE](#)



[Bien-être des animaux d'élevage](#)



[Utilisation des pesticides compatibles avec le développement durable](#)



[Étiquetage nutritionnel](#)

PA22+ suspendue, pas rejetée

Rapport sur les postulats (20.3931, y c. 21.3015) prévu pour **mai/juin 2022** indiquera quand et comment la PA26+ sera mise en œuvre. Un groupe de travail étudie la question...



Einführung

Begleitgruppe – Zusammensetzung

Kantone

- Stefan Müller, Landwirtschaftsdirektorenkonferenz (LDK)
- Mirjam Bütler, Bau-, Planungs- und Umweltdirektorenkonferenz (BPUK)

Landwirtschaft

- Martin Rufer, Schweizer Bauernverband (SBV)
- Jeanette Zürcher-Egloff, Schweizerischer Bäuerinnen- und Landfrauenverband (SBLV)
- **Vertreter JULA: Ursin Gustin und Leana Waber**
- Fritz Rothen, IP-Suisse
- Martin Bosshard, Bio Suisse

Verarbeitung, Handel und Wirtschaft

- Lorenz Hirt, Föderation der Schweizer Nahrungsmittelindustrien (FIAL)
- Urs Reinhard, Primavera
- Jürg Maurer, Migros Genossenschaftsbund
- Roger Wehrli, Economiesuisse

Umwelt- und Tierschutz

- Marcel Liner, Umweltallianz
- Stefan Flückiger, Schweizer Tierschutz

Konsum, Gesundheit und weitere

- Laurianne Altwegg, Fédération Romande des consommateurs (FRC)
- Gabriela Fontana, Allianz Ernährung und Gesundheit
- Eva Wyss, Agrarallianz
- Andrea Koch, Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für das Berggebiet (SAB)
- David Rüetschi, Vereinigung für einen starken Agrar- und Lebensmittelsektor (SALS)

Wissenschaft

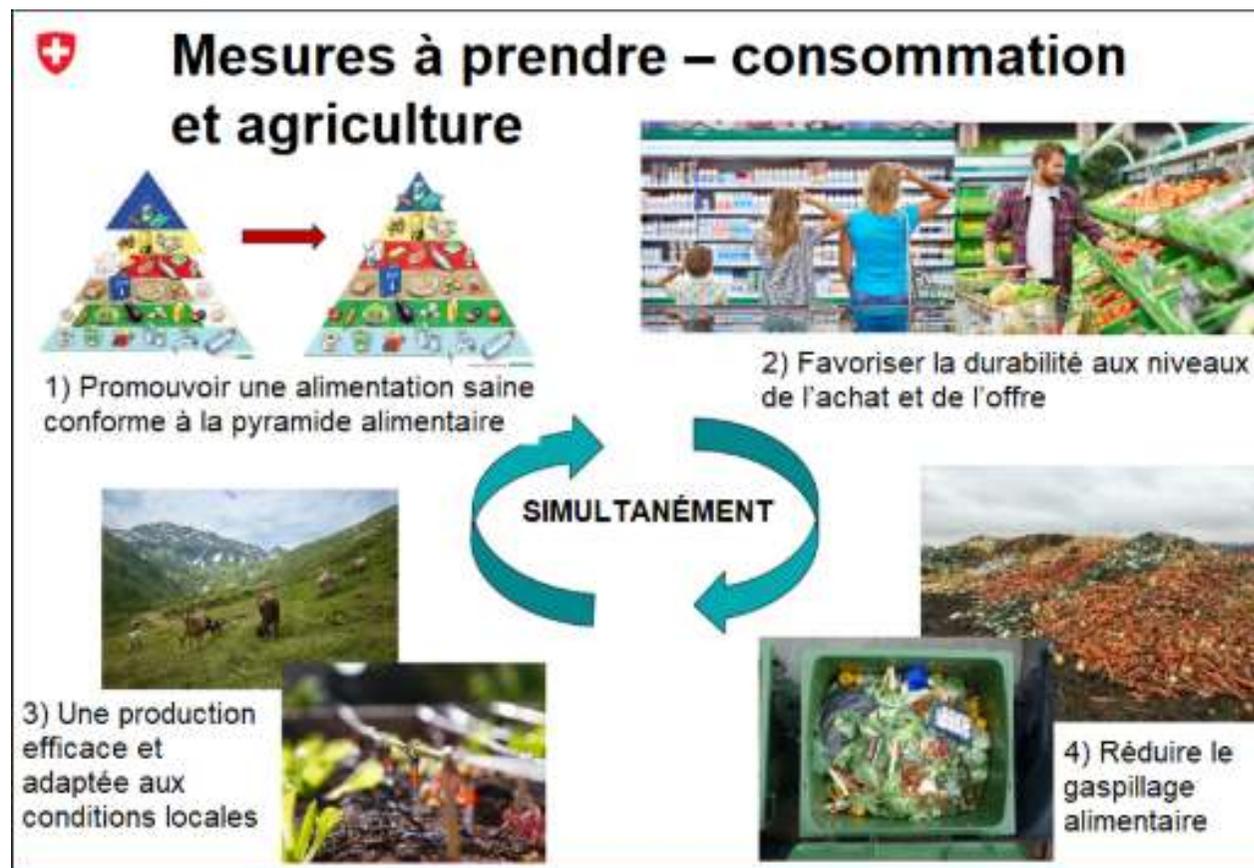
- Robert Baur, Agroscope
- Christian Schader, Forschungsinstitut für biologischen Landbau (FiBL)

- ◆ On évalue sur la base des 8 objectifs du postulat
- ◆ Exigences formulées:
 - ◆ Une production durable, adaptée aux conditions locales et rentable (...au lieu d'importer)
 - ◆ Assurer les parts de marché
 - ◆ Création de valeur dans toute la filière

Cela influence la stratégie alimentaire de la Confédération: le lait bien positionné!



Christian Hofer,
directeur de
l'Office fédéral
de l'agriculture
(OFAG)



Nombreuses interventions sur la politique laitière

Même si l'intention est bonne, l'effet n'est pas toujours favorable aux producteurs

- ◆ Les initiatives cantonales (JU, FR, GE) sur la gestion des quantités sur le marché du lait ont été rejetées.
- ◆ Motion 18.3711 / [Fromage. Accroître la valeur ajoutée](#)
Recommandation CF 114.11.2018 «rejet»
Adoptée par le CN le 21.3.2019 et modifiée par le CE concernant le prix minimum CER: 28.10.2021
- ◆ Motion 21.4302 / [Pas d'incitation supplémentaire pour les importations de lait](#)
Traitement en suspens
- ◆ Motion 20.3945 / [Modifier l'ordonnance sur le soutien du prix du lait \(OSL\) afin de n'accorder le supplément versé pour le lait transformé en fromage qu'aux quantités de lait payées au minimum au prix du segment A.](#)
Recommandation CF 14.11.2020: «rejet»
Traitement en suspens
- ◆ Motion 21.4124 / [Conditionner le soutien versé pour le lait transformé en fromage au respect des prix indicatifs des filières afin qu'il revienne aux producteurs de lait.](#)
Traitement en suspens
- ◆ Motion 19.3952 / [Améliorer les termes du contrat-type de l'Interprofession du lait](#)
Recommandation CF 14.11.2018 «rejet»
Adoptée par le CE le 24.9.2019 et le CN le 3.3.2020
- ◆ Motion 21.4296 / [Valeur ajoutée et sécurité de la planification pour les producteurs de lait](#)
Traitement en suspens
- ◆ Motions 21.3053 et 21.3055 / [Non aux importations de lait destiné à la production de fromage](#)
Recommandation CF 12.5.2021: «rejet»
Soumis à la Commission CE pour traitement (2.6.2021)
- ◆ Motion 21.4301 / [Pas d'importations de beurre sans que le prix du lait ne couvre les coûts](#)
Traitement en suspens

Motion 19.3952: liberté de livrer du lait B

Communication de PSL

«Freiwilligkeit der B-Milch wäre nachteilig»



Von: hal/sal



Schweizer Bauer

15.03.2021 13:32

Hanspeter Kern, président de la fédération des Producteurs Suisses de Lait PSL, s'exprime sur les interventions parlementaires en faveur du lait. Il soutient la motion Dettling contre le trafic de perfectionnement pour le fromage, mais rejette la motion transmise par le Conseil des États relative à la livraison facultative de lait B mal payé. Selon lui, cela ferait baisser le prix A, les centrales voulant exploiter pleinement leurs installations.

Motion 19.3952 / Liberté de livrer du lait B: l'AD de l'IP Lait du 14.6.2021 est un compromis

Le train de mesures minimal réunissant trois propositions met en lumière les principaux dénominateurs communs:

- ◆ Segmentation: Les modifications des conditions valant pour l'achat de lait A et B le mois suivant doivent être annoncées individuellement pour chaque segment jusqu'au 20 du mois en cours.
- ◆ Prix indicatif B: nouveau calcul avec actuellement +60 ct./kg de matière grasse (prix indicatif A de 73 ct.)
- ◆ Exigences et attentes envers la politique et l'administration:
 - ◆ **Maintenir tout d'abord le **supplément pour le lait transformé en fromage** à 15 ct./kg (inchangé).**
 - ◆ **Garantir la protection douanière de la «ligne blanche» dans la situation actuelle (p. ex. prudence avec le trafic de perfectionnement, révision de la loi sur les douanes, etc.).**
 - ◆ **Augmenter le supplément général pour le lait commercialisé de 4,5 ct. à 5,0 ct./kg de lait.**
 - ◆ **Assurer la transparence sur le respect des prix indicatifs (A, B, LTO+) (pas au niveau de l'entreprise; art. 8a LAgr).**
 - ◆ **Créer une TVA obligatoire pour tous les produits alimentaires importés via le tourisme d'achat (sans franchise douanière) afin de supprimer le désavantage concurrentiel dont souffrent les produits indigènes.**



Initiative sur l'élevage intensif: contexte

- ◆ L'initiative sur l'élevage intensif a été déposée le 17.9.2019, bien que la Suisse ait la loi sur la protection des animaux la plus stricte au monde et que l'attribution des paiements directs soit liée à son application dans l'agriculture.
- ◆ Le Conseil fédéral a soumis un contre-projet direct.
- ◆ La PSA et d'autres s'engagent pour une «trajectoire de développement du bien-être animal» à titre de contre-projet indirect (même si l'initiative n'est pas retirée).
- ◆ Le débat parlementaire commencera lors de la session d'hiver 2021 (14 et 15.12.21 CN).
- ◆ Nous partons du principe que les votations auront lieu le 25 septembre 2022 (év. 27.11.22).
- ◆ Les préparatifs sont en cours:
 - Organisation, comité
 - Argumentaire
 - Plan de mesures
 - Campagne
 - Recherche de fonds, etc.



Initiative sur l'élevage intensif: texte déposé

Art. 80a Garde d'animaux à des fins agricoles

1 La Confédération protège la **dignité de l'animal** dans le domaine de la **garde d'animaux à des fins agricoles**. La dignité de l'animal comprend le droit de ne pas faire l'objet d'un élevage intensif.

2 L'élevage intensif désigne **l'élevage industriel** visant à rendre la production de produits d'origine animale la plus efficace possible et portant systématiquement atteinte au bien-être des animaux.

3 La Confédération fixe les critères relatifs notamment à **un hébergement et à des soins respectueux des animaux, à l'accès à l'extérieur, à l'abattage et à la taille maximale des groupes par étable**.

4 Elle édicte des dispositions sur **l'importation** d'animaux et de produits d'origine animale à des fins alimentaires qui tiennent compte du présent article.

Art. 197, ch. 132

1 Les dispositions d'exécution relatives à la garde d'animaux à des fins agricoles visée à l'art. 80a peuvent prévoir des délais transitoires de **25 ans** au plus.

2 La législation d'exécution doit fixer des exigences relatives à la dignité de l'animal qui correspondent au moins à celles du **Cahier des charges 2018 de Bio Suisse**.

3 Si la législation d'exécution n'est pas entrée en vigueur dans les trois ans à compter de l'acceptation de l'art. 80a, le Conseil fédéral édicte provisoirement les dispositions d'exécution par voie d'ordonnance.

Initiative sur l'élevage intensif: texte du contre-projet



Art. 80, al. 1 et 2bis 1 La Confédération légifère sur la protection et le bien-être **des animaux**.

2^{bis} S'agissant des **animaux de rente**, leur bien-être doit être assuré en particulier par:

- a. **un hébergement et des soins respectueux des animaux;**
- b. **des sorties régulières;**
- c. **des conditions d'abattage respectueuses des animaux.**



Initiative sur l'élevage intensif: contre-projet indirect

Renvoi [de l'initiative sur l'élevage intensif] à la commission avec pour mandat de lancer une initiative parlementaire pour un contre-projet indirect axé sur les points-clés suivants:

- ◆ Le bien-être animal doit être amélioré tout en permettant une production adaptée aux conditions locales et au marché, et en tenant compte de la résilience des écosystèmes.
- ◆ Il faut encourager les interprofessions et organisations de producteurs à assumer leurs responsabilités et exploiter les opportunités offertes par le marché.
- ◆ En outre, il convient de définir les relations commerciales de manière à ce qu'elles favorisent le bien-être animal.

Initiative sur l'élevage intensif: autres points importants



Dispositions actuelles concernant la limitation des effectifs de volaille, de porcs et de veaux (mais pas de bovins, d'ovins, de caprins, etc.):

- poules pondeuses: max. 18 000 animaux
- veaux: max. 300 animaux
- porcs: max. 1500 animaux d'engraissement (> 35 kg)

Points essentiels du cahier des charges 2018 de Bio Suisse:

- ◆ Bovins: SRPA, pas d'effectif maximal pour les vaches (laitières, allaitantes) et les bovins à l'engrais
- ◆ Veaux: max. 20 animaux/groupe
- ◆ Porcs: sortie pour les truies allaitantes et les porcelets
- ◆ Poules pondeuses: max. 2 × 2000 poules pondeuses/exploitation ou max. 4000 poulettes par unité avicole
- ◆ Volaille de chair: max. 2 à 4 troupeaux/exploitation de max. 2000 poulets en préengraissement, max. 500 poulets d'engraissement ou max. 250 autres volailles



Initiative sur l'élevage intensif: comparaison

Aspect	Initiative sur l'élevage intensif	Contre-projet direct (Confédération)	Remarques
SST et SRPA	Cahier des charges 2018 de Bio Suisse	Norme minimale	Stabulation entravée uniquement autorisée pour les bovins âgés de 5 mois et plus, avec SRPA, durci par la Confédération après consultation
Accès au pâturage	Cahier des charges 2018 de Bio Suisse	Norme	Aussi pour la volaille de rente (mais pas les poulets de chair) min. 5 heures de pâturage/jour, durci par la Confédération après consultation
Taille des effectifs limitée	Cahier des charges 2018 de Bio Suisse	Ordonnance sur les effectifs maximums actuelle	
Abattage des animaux de rente		Restriction des méthodes d'étourdissement, exigences plus strictes quant à la formation du personnel	Durci par la Confédération après consultation
Règlementation des importations	Norme suisse pour les importations (si appliquée sur la base de l'accord à l'OMC)	Pas d'exigence, pression des importations	
Délai	25 ans	15/25 (manque de clarté)	

Initiative sur l'élevage intensif: comparaison

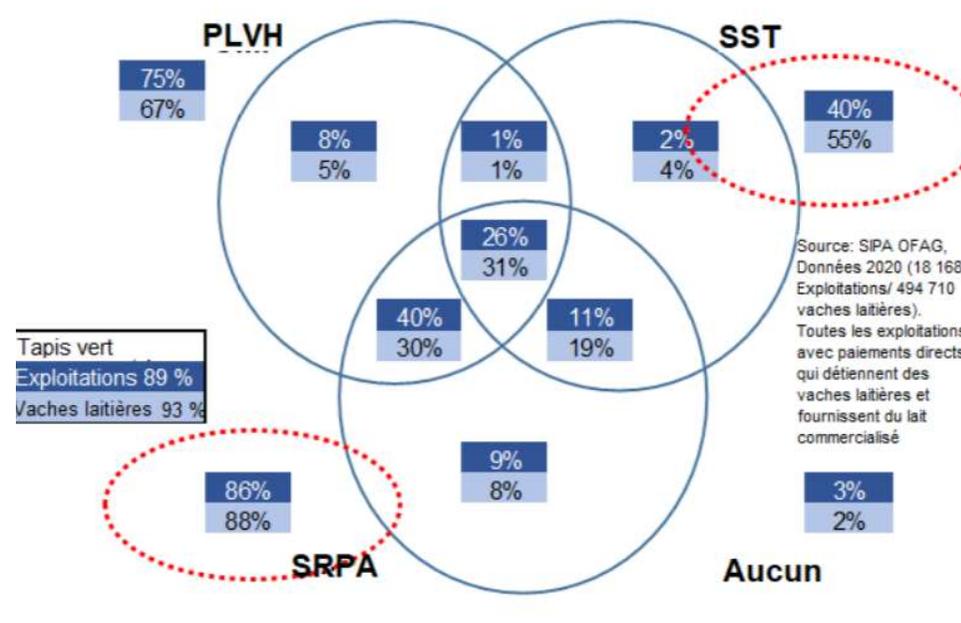
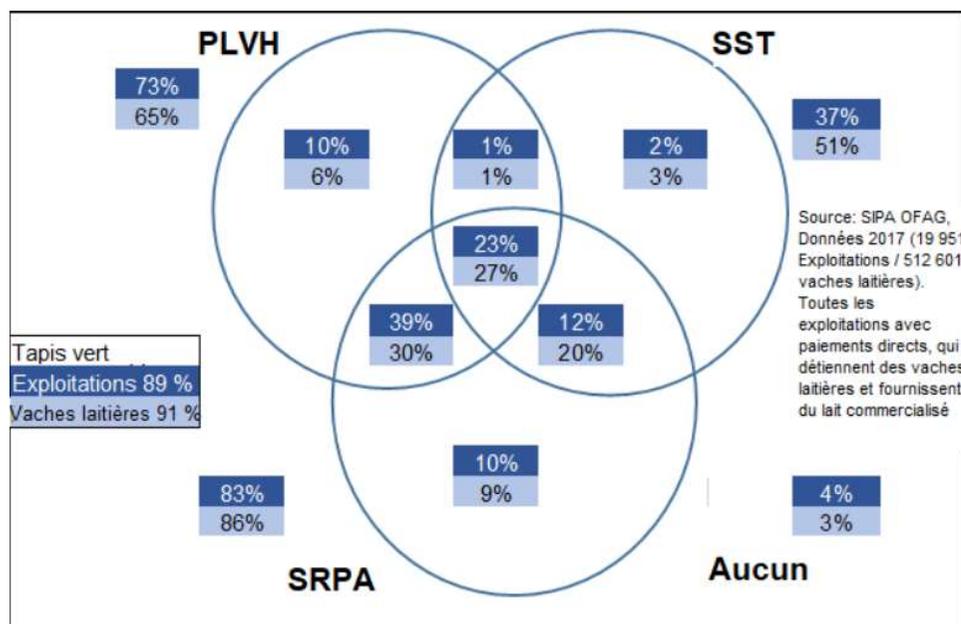


Aspect	Initiative sur l'élevage intensif	Contre-projet direct	Remarques / évaluation
Émissions	De -2% à -3%	+2,2 %	Trajectoire de réduction des fertilisants
Répercussions financières	De +5% à +20%	+1 %	Estimation
Structures	Effectifs d'animaux réduits (plus de surface/animal), fermeture d'exploitations	Moins d'exploitations, mais de plus grande taille (une exigence principale de l'initiative non remplie)	La taille des effectifs est l'objectif!
Effectifs d'animaux de rente	Moins d'animaux; plus d'importations avec des exigences accrues (si appliqué)	Pression sur les effectifs en premier lieu via d'autres domaines politiques (trajectoire de réduction, protection des eaux, etc.)	Bovins: +/- Volaille: - - - Porcs: - -
Aménagement du territoire	De nombreux petits bâtiments/étables surtout pour la volaille; plus d'espace pour les porcs	Espaces nécessaires et distances augmentent (mitage)	
Focus	Volaille > porcs >>> (bovins)	Volaille, porcs > bovins, caprins	Le contre-projet direct met davantage l'accent sur les bovins/caprins que l'initiative sur l'élevage intensif! Le contre-projet va aussi plus loin pour les porcs.

Bien-être animal: Tapis vert 11 003 au 31.12.2020 (pour rappel)

Aujourd'hui:

- ◆ 11 500 producteurs
- ◆ 84% lait de centrale, 20% lait de fromagerie
- ◆ Début contrôles en 2021





Initiative sur l'élevage intensif: bilan

- ◆ Conséquences générales: hausse du niveau d'exigence/coûts, hausse des prix à la consommation, baisse de la production/part de marché, hausse des importations, conflits avec le commerce extérieur?, conflits d'objectifs avec l'aménagement du territoire et la politique environnementale, etc.
- ◆ Changement de paradigme: interdictions (demain) au lieu de méthodes incitatives (aujourd'hui).
- ◆ Pour les éleveurs de bovins, le contre-projet direct est encore plus désavantageux que l'initiative!
- ◆ Quoi qu'il en soit, le bien-être animal reste important, mais la voie proposée n'est pas la bonne!
- ◆ Tous les acteurs du secteur agricole et agroalimentaire sont concernés:
 - si on produit moins de lait, etc...
 - si on cultive plus de denrées à forte valeur ajoutée, comme les légumes, les pommes de terre, les fruits, etc...
 - si tout le monde fait du bio...
 - si on construit de nombreux (petits) bâtiments...
 - si...

Enveloppe financière & budget 2022 de la Confédération

- ◆ Le budget 2022 s'inscrit dans la nouvelle enveloppe financière 2022-2025.
 - **Il ne sera pas réduit, ni adapté au renchérissement;**
 - Le CF parle de «**+183 millions de fr. par rapport au message**»
 - 552 mio CHF bases de production
 - 2156 mio CHF production et vente (+30 mio CHF pour les suppléments)
 - 11 249 mio CHF paiements directs
- ◆ 2021: crédit supplémentaire II (déc. 2021): 10 mio CHF
- ◆ Montants pour 2022 concernant le lait (OFAG, OSAV):
 - 2 812 040 000 CHF paiements directs (+0,0)
 - 87 038 000 CHF améliorations structurelles (+ CHF 2 740 000)
 - **69 850 000 CHF promotion de la qualité et des ventes (+ CHF 419 000)**
 - 49 143 000 CHF contributions à l'élimination (+0,140)
 - **379 274 000 CHF suppléments (+CHF 7 500 000) – dépenses affectées à un but précis: +8 mio CHF**
 - **179 774 000 CHF suppl. lait transformé en fromage (9.0 10.5-ct./kg)**
 - **31 000 000 CHF suppl. non-ensilage (3.0 ct./kg)**
 - **168 500 000 CHF suppl. lait commercialisé (5.0 4.5 ct./kg)**
 - 181 800 000 CHF Agroscope (- CHF 1 000 000)
 - 1 500 000 CHF services de santé animale (+ CHF 4000)
 - 2 200 000 CHF assurance qualité lait (- CHF 825 000)

Décisions du Conseil fédéral concernant le train d'ordonnances agricoles 2021

- ◆ Le 3 novembre, s'appuyant sur la consultation menée au printemps, le Conseil fédéral a pris des décisions qui concernent le lait:
 - **Réduction du supplément pour le lait transformé en fromage de 15 à 14 ct./kg (9.0 + 5.0 au lieu de 10.5 + 4.5)**
 - **Suppression du régime du PGI et des émoluments pour divers produits agricoles (dont les produits laitiers)**
 - **Durcissement des dispositions PER pour le stockage d'engrais de ferme liquides d'ici 2022 (sanctions possibles sur les paiements directs)**
 - **Pas de changement quant à la taille des emballages pour l'importation de beurre (blocs de 25 kg) et modification de la période d'importation pour la viande**
 - **L'obligation d'utiliser un pendillard est reportée à 2024 (mais autonomie des cantons)**
 - **Protection douanière minimale pour le sucre**

Budget Confédération 2022

SMP · PSL
Schweizer Milchproduzenten
Producteurs Suisses de Lait
Produttori Svizzeri di Latte
Producers Swissers du Lait

SMP · PSL
Schweizer Milchproduzenten
Producteurs Suisses de Lait
Produttori Svizzeri di Latte
Producers Swissers du Lait



BRANCHENORGANISATION MILCH VMI
BO MILCH - IP LAIT - IP LATTE

Vereinigung der Schweizerischen Milchindustrie
Association de l'Industrie Laitière Suisse

Herrn Bundesrat
Guy Parmelin
Vorsteher Departement für Wirtschaft, Bildung und Forschung (WBF)
Bundeshaus Ost
3003 Bern

Bern, 28. Oktober 2021

Direktion **Zulagen Milchwirtschaft 2022ff.**

Sehr geehrter Herr Bundespräsident
Sehr geehrte Damen und Herren

Im Zusammenhang mit den aktuellen Diskussionen zur Ausgestaltung der Milchzulagen (A231.0230) ab 2022, ist es uns ein sehr wichtiges Anliegen, Ihnen unsere Überlegungen zukommen zu lassen. Wir lassen uns bei unserer Einschätzung durch folgende Fakten leiten:

- Der für das Jahr 2021 bewilligte Kredit von 371.8 Mio. Franken für die Milchzulagen reicht voraussichtlich nicht aus und hat gemäss Antrag des Bundesrates vom 17.09.2021 zu einem Nachtragskredit-Antrag von 10 Mio. Franken mit Kompensation geführt. Für 2022 beantragt der Bundesrat einen Betrag von 379.3 Mio. Franken.
- Während die allgemeine Milchzulage auf der gesamten vermarkteten Milchmenge (3.4 Mio. t) gewährt wird, ist es bei der Verkäsungszulage eine Menge von rund 1.85 Mio. Tonnen. Beide Zulagen kompensieren in ihrer Gesamtwirkung (10.5 + 4.5) zusammen den weggefallenen Grenzschutz seit der Grenzöffnung beim Käse gegenüber der EU (2007). Eine Kürzung des Ansatzes bewirkt einen direkten Abbau des Grenzschatzes für den gesamten Produzentenmilchpreis.
- Die Mittel der allgemeinen Milchzulage bei der nicht-verkästen Milch werden seit 2019 über privatrechtliche Massnahmen der Branchenorganisation Milch (BO Milch) für eine Exportstützung umgelagert.
- Im Bereich der verarbeiteten Nahrungsmittel resultiert für die Milchproduzenten, unter Berücksichtigung der verschiedenen Stützungen, eine Nettowertschöpfung unterhalb des EU-Milchpreises. Im Weiteren hat der Bund bei der Freigabe des Veredelungsverkehrs von ausländischer Milch zur Käseverarbeitung in der Schweiz die Referenzgrösse (netto) von 41 Rp./kg für verkäste Milch festgelegt, was über dem EU-Preisniveau liegt.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Berne, le 4 novembre 2021

Une décision qui suscite l'incompréhension

Le Conseil fédéral a décidé de réduire le supplément pour le lait transformé en fromage de 15 à 14 centimes par kilo à partir de 2022, suscitant une profonde incompréhension auprès de la fédération des Producteurs Suisses de Lait (PSL), Fromarte, l'Association de l'industrie laitière suisse (VMI) et l'Interprofession du lait (IP Lait). Cette mesure affaiblit la protection douanière pour le lait, réduit considérablement la création de valeur sur le marché et exerce une pression sur les prix. Le Conseil fédéral justifie sa décision en se cachant derrière la "volonté du Parlement" avec des arguments très discutables. Dans le cadre du débat sur le budget 2022, PSL, Fromarte, VMI et l'IP Lait exigent une correction de la part du Parlement. Le supplément pour le lait transformé en fromage doit absolument être maintenu à 15 centimes, tel que défini dans la loi sur l'agriculture.

Le 3 novembre 2021, le Conseil fédéral a annoncé qu'il avait décidé de réduire le supplément pour le lait transformé en fromage de 10.5 à 9 centimes par kilo et d'augmenter le supplément général pour le lait commercialisé de 4.5 à 5.0 centimes. En somme, le supplément pour le lait transformé en fromage passera de 15.0 à 14.0 centimes au 1^{er} janvier 2022. La réduction du supplément affaiblira considérablement la branche fromagère, créatrice de valeur ajoutée et grande exportatrice. On a d'ailleurs pu compter sur ses exportations, restées stables, même en temps de Covid-19.

Une baisse préventive "selon la volonté du Parlement"

La nouvelle mesure implique que l'utilisation des fonds fédéraux, qui sont limités, sera bien moins efficace que ne l'exigent les prescriptions budgétaires actuelles. Pour justifier sa décision, le Conseil fédéral argue que le Parlement souhaite allouer plus de moyens au lait de centrale. Il ne tient pas compte du fait que les autorisations de trafic de perfectionnement – accordées par l'Administration – sont de plus en plus nombreuses et qu'elles siphonnent par définition les fonds du lait de centrale.

Pas d'augmentation d'un supplément au détriment de l'autre

Dans la consultation sur le train d'ordonnances agricoles de mars 2021 déjà, PSL, Fromarte, VMI et l'IP Lait se sont montrées unanimes dans leur rejet catégorique d'une réduction du supplément pour le lait transformé en fromage, arguments à l'appui. Et cela, quand bien même le supplément général pour le lait commercialisé serait augmenté, comme le demandent certains partenaires de la filière. Le Conseil fédéral a malheureusement fait la sourde oreille aux arguments avancés.

Protest gegen Kürzung: «Es braucht 8 Mio Fr. zusätzlich vom Bund»

Der Bundesrat will die Verkäsungszulage von 15 auf 14 Rp./kg senken. Die Branche protestiert vehement und will zusätzliche Mittel vom Bund. SMP-Direktor Stephan Hagenbuch beziffert den Bedarf auf 8 Mio Fr.

Adrian Krebs
Dienstag, 8. November 2021 16:40

Ankelt teilen
17



Journées régionales PSL 2021